



Suspension permis de conduire récidive stupéfiant

Par maxime1677

Bonjour à tous,

Je viens chercher des avis concernant ma situation, car je ne sais pas encore exactement ce que je risque pour ma nouvelle affaire et j'aimerais avoir des retours de personnes qui connaissent bien le droit routier.

Première affaire

Le 1er avril 2021, j'ai été contrôlé positif aux stupéfiants au volant.

À la suite de ce contrôle, j'ai eu une rétention de permis, puis une suspension administrative de 6 mois.

J'ai ensuite reçu une ordonnance pénale en juin 2021. J'ai fait opposition en juillet 2021, puis j'ai été convoqué devant le tribunal de police en mars 2022.

J'ai accepté la décision rendue par le tribunal. La période de suspension était déjà effectuée et j'ai récupéré mon permis en octobre 2021.

À l'époque, j'avais un permis prorogé, que j'ai ensuite fait déproroger en 2023, date à laquelle j'ai reçu mon nouveau permis.

Depuis cette première affaire, je n'ai eu aucune infraction routière pendant plusieurs années. Je n'ai jamais eu de retrait de points depuis, j'ai effectué les stages qui m'avaient été demandés et j'ai récupéré mes 12 points sur 12.

Nouvelle affaire

Le 17 août 2026, je me suis de nouveau fait contrôler positif aux stupéfiants au volant.

J'ai eu une nouvelle rétention de permis à partir de 16h46 et mon véhicule a été placé en fourrière.

Un prélèvement sanguin a également été effectué.

À ce jour, je n'ai reçu aucun arrêté de suspension administrative ni notification d'une suspension administrative. J'ai seulement les documents concernant la rétention et une convocation à la gendarmerie pour une audition le 28 août 2026.

Je sais que cette nouvelle affaire peut être considérée comme une récidive légale, compte tenu de ma première condamnation.

Ma situation personnelle

J'ai 23 ans.

Je termine mon Master en septembre 2026 et je commence également un nouveau CDD en septembre 2026.

Mon permis est vraiment important pour moi car j'en ai besoin pour me déplacer jusqu'à mon travail.

Je n'ai pas eu de problèmes avec la police depuis plusieurs années et je n'ai pas d'autre parcours judiciaire important en dehors de cette première affaire et d'une affaire de stupéfiants en janvier 2026 concernant de la détention/consommation, sans conduite.

Avant les faits d'août, je consommais quotidiennement du cannabis, environ 6-7 joints par jour depuis plusieurs années. Mon dernier joint était le 16 août 2026 et j'ai arrêté depuis.

Ce que je voudrais savoir

Je ne cherche aucun jugement moral, uniquement des avis sur ce que je risque réellement et sur ce qu'un bon avocat pourrait éventuellement obtenir.

1. Concrètement, qu'est-ce que je risque pour cette deuxième affaire ?
2. Si je suis bien en récidive légale, est-ce que l'annulation du permis est forcément prononcée en cas de condamnation, ou existe-t-il une possibilité de l'éviter ?
3. Si l'annulation est obligatoire, quelle est la durée minimale réaliste de l'interdiction de repasser le permis ? Est-ce que 6 mois est envisageable ou est-ce totalement irréaliste ?
4. Avec un bon avocat spécialisé en droit routier, est-ce que mon profil peut permettre d'obtenir une durée courte : 23 ans, Master, nouveau CDD, besoin professionnel du permis, aucune infraction pendant environ 5 ans et 12 points récupérés ?
5. Est-ce que le fait de faire des tests toxicologiques régulièrement jusqu'au jugement pour prouver que j'ai arrêté peut être utile pour la peine ?
6. Est-ce que je risque la confiscation de mon véhicule, sachant qu'il m'appartient ?
7. Enfin, concernant la procédure, est-ce normal d'avoir eu une rétention puis aucune notification de suspension administrative à ce jour, avec seulement une audition prévue le 28 août ?

Je cherche surtout à savoir ce que je vais réellement prendre, et notamment si, avec un bon avocat et mon profil, il est possible d'obtenir une sanction relativement courte plutôt que plusieurs années sans permis.

Merci à ceux qui pourront me donner des retours sérieux ou des expériences similaires.